

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER DE MANIERE DEMATERIALISEE DEPUIS VOTRE ACCES SECURISE (CREE AU MOMENT DE VOTRE PREINSCRIPTION)

Veuillez-vous connecter sur votre «<u>accès sécurisé</u>» créé lors de votre préinscription au concours / à l'examen en cliquant <u>ici</u> ou depuis le site internet du CDG 72 <u>www.cdg72.fr</u> « rubrique emploi concours » puis « préinscription /accès sécurisé / résultats ».

Puis saisissez :

- Votre identifiant : saisir l'identifiant qui vous a été attribué lors de votre préinscription. Celui-ci figure sur la première page de votre dossier et vous a été rappelé dans le mail de confirmation de votre préinscription. Si vous n'aviez pas reçu ce mail, après avoir vérifié dans vos spams ou courrier indésirables, veuillez contacter le service concours.
- **Votre mot de passe** : saisir le mot de passe que vous avez créé lors de votre préinscription.

Identifiant	
Lidentifiant	
Mot de passe	
A Mot de passe	0
🔓 Connexion	

Une fois connecté(e) à votre espace sécurisé, <u>si vous n'avez pas imprimé votre dossier de préinscription</u>, vous pourrez le récupérer puis l'imprimer (en cliquant sur le bouton **en bas à gauche de l'écran** « <u>Dossier de</u> préinscription »)



1/ Après avoir imprimé votre dossier et signé la page attestation sur l'honneur, votre dossier de préinscription signé devra être scanné et enregistré au format PDF afin de pouvoir l'ajouter sur votre accès sécurisé.

2/ Ajouter votre dossier de préinscription en cliquant sur l'icône dossier.



La fenêtre, ci-dessous s'affichera pour vous permettre de joindre le dossier de préinscription (**comportant votre attestation sur l'honneur signé**) au format PDF.

Gestion du document '1-Dossier de pré-inscription avec attestation sur l'honneur signée' pour la pré-inscription	×
Format(s) autorisé(s) : PDF (10 Mo maximum par document)	
Dépôt du document autorisé jusqu'au 11/02/2021 inclus	
Nouveau fichier : Choisir un fichier Aucun fichier choisi Ajouter le fichier	
Fermer	

Vous devez choisir le fichier (votre dossier de préinscription signé et scanné) enregistré sur votre ordinateur, puis ajouter le fichier.

3/ Une fenêtre « Fichier enregistré » s'ouvre cliquer sur ok

www.agirhe-concours.fr indique	
Fichier enregistré.	
	ок

4/ Une fenêtre « gestion du document » s'ouvre. <u>En cliquant sur l'œil</u> vous pouvez vérifier que vous avez bien ajouté la bonne pièce. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez cliquer sur la poubelle pour supprimer le fichier et en cliquant sur la flèche remplacer le fichier.

Vous devez ensuite cliquer sur fermer.

Gestion du document 'Dossier de preinscription (comportant attestat honneur signee)' pour la pré-inscription	ion su	r	×
Format(s) autorisé(s) : PDF (10 Mo maximum par document)			
Document	7	1	
Dossier de preinscription (comportant attestation sur honneur signee)	•	Û	
Fermer			-

Répétez les étapes 1,2,3 et 4 pour ajouter sur votre espace sécurisé le document retraçant les acquis et l'expérience professionnelle (dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité) scanné au format PDF, l'état des services complété par votre collectivité scanné au format PDF ainsi que le dernier arrêté fixant votre situation administrative et votre échelon au format PDF.

4/ Attention : Afin de finaliser l'envoi de votre dossier au service concours, <u>cliquez impérativement</u> sur le bouton « CLOTURER MON INSCRIPTION » avant la date limite de clôture des inscriptions minuit (heure métropolitaine). Si vous n'avez pas récupéré auprès de votre collectivité votre état des services ou votre dernier arrêté, vous pourrez les transmettre ultérieurement au service concours.



IMPORTANT-SUIVI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il vous appartient de vérifier la bonne réception par le service concours de votre dossier dans le délai imparti.

A cette fin, il conviendra de revenir sur votre « accès sécurisé » le jour ouvrable suivant, afin de vous assurer que votre envoi s'est bien déroulé. En effet, tant que vous n'aurez pas clôturé votre inscription et que votre dossier de préinscription et votre dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité* ne seront pas parvenus au service concours la mention suivante sera indiqué sur votre accès sécurisé « *Votre pré-inscription a été enregistrée le xxx à xx*, **ATTENTION le CDG est en attente de votre dossier d'inscription à retourner dans les délais impartis.** ».

<u>En cas d'éventuelles difficultés techniques</u>, nous vous rappelons que vous pouvez transmettre vos documents au plus tard le <u>11 février 2021</u> :

- ↓ avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale (3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2).

Dès que votre dossier et votre dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité seront parvenus au service concours, la mention suivante sera indiquée sur votre accès sécurisé « *votre dossier a été reçu par le Centre de Gestion, il est en cours d'instruction* ».

Lorsque votre dossier aura été instruit par le service concours,

- Si la mention « votre dossier est complet » figure sur votre accès sécurisé, votre inscription est validée et vous serez admis à concourir.
- Si la mention « votre dossier est incomplet » figure sur votre accès sécurisé : la liste des pièces manquantes à votre dossier sera alors, le cas échant, mentionnée sur votre « espace sécurisé » et il vous appartiendra de transmettre celle(s)-ci, par voie dématérialisée ou postale lorsque vous serez en mesure de les fournir.
- Si la mention « dossier rejeté » figure sur votre accès sécurisé, un courrier vous indiquant le motif de votre rejet sera disponible dans la rubrique « documents à télécharger ».

*Attention : aucune pièce nouvelle ou modificative ne peut être apportée au dossier constitué par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité, conformément à l'article 2 du décret n°2020-300 du 23 mars 2020, après la date de clôture des inscriptions soit le 11 février 2021. Les pièces annexes, autres que celles mentionnées dans le décret n°2020-300, ne seront pas acceptées et ne seront pas remises au jury.